



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Non au coup de force des USA contre les Palestiniens et contre le droit international

Depuis plusieurs semaines, D. Trump et son administration contribuent à massacrer le droit international. Lachêge lamentable des Kurdes, soutien au coup d'Etat en Bolivie, accord de Paris déchiré, c'est maintenant au tour des Palestiniens de subir la foudre incontrôlée et illégitime tout autant qu'illégal de Trump par l'annonce de son secrétaire d'Etat M. Pompeo déclarant que *«l'établissement de colonies de civils israéliens en Cisjordanie n'est pas en soi contraire au droit international»*.

Déjà en décembre 2017, Donald Trump avait commencé son entreprise de liquidation des droits du peuple palestinien en reconnaissant Jérusalem comme capitale d'Israël en contradiction avec les résolutions de l'ONU. Poursuivant son œuvre destructrice, les États-Unis avaient décidé de se retirer du financement de l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens ainsi que d'autres programmes notamment en matière de santé. Passant du soutien à l'impunité d'Israël en appuyant toutes ses politiques coloniales, d'apartheid et de conquête de territoires par la force, les USA se sont hier ouvertement "assis" sur le droit international, fragilisant davantage ce qui est conçu, certes de manière imparfaite, comme les seules règles de vie en commun. Ainsi, la 4ème convention de Genève qui définit la colonisation comme un crime de guerre ne serait plus dès lors contraire au droit international.

Ce coup de force, non seulement contre le peuple palestinien, mais contre l'ensemble du droit international ne peut être laissé en l'état.

Au-delà des sordides calculs électoraux des uns et des autres, des intérêts croisés de chacun, c'est la crédibilité de l'édifice des Nations Unies qui est en jeu, c'est la liberté du peuple palestinien mais des autres peuples également qui est menacée, si aucune réplique politique d'envergure n'est apportée.

La réaction de notre gouvernement doit être à la hauteur des enjeux et de l'avenir en sollicitant les autres États de l'UE afin d'adopter une position (enfin) claire sur ces questions et ne pas laisser un Etat dicter son interprétation du droit international.

La justice européenne a fait œuvre utile il y a quelques jours en rendant une décision claire sur l'illégalité des colonies israéliennes.

Le Mouvement de la Paix prie instamment les autorités françaises les plus hautes d'intervenir auprès de l'UE et de l'ONU afin de condamner, sans aucune réserve, cette interprétation du droit en rappelant que la colonisation est bien un crime de guerre et que toute acquisition de territoire par la force est contraire à la charte de l'ONU. Elle doit exiger, au niveau européen, des sanctions effectives contre l'État d'Israël qui continue d'agir en toute impunité car aucune solution pacifique ne pourra être possible sans la justice.

A Paris, le 20/11/2019

Le Mouvement de la Paix